

COMMISSION STATUT DES EDUCATEURS



Réunion du lundi 22 septembre 2025

Présents : MM. GRESSIEN Georges, LERAY Christian, M. DARDENNES Patrick (CD)

Excusés : MM. LEGUYADER Jacques, CALEGARI Stéphane

D1 Seniors

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI Seniors non Certifié et d'une licence d'Educateur. (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des premières feuilles de match de la 1ere journée

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs présents possèdent le diplôme requis et ont une licence d'éducateur pour la saison 2025-2026.

D1 U18

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI U14-U19 non Certifié et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).
Championnat non commencé.

D1 U16

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI U14-U19 non Certifié et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).
Championnat non commencé.

D1 U14

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI U14-U19 non Certifié et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).
Championnat non commencé.